

ACTUALITES SOCIALES du 08 au 14 décembre 2025

CONDITIONS DE TRAVAIL (Durée, Rupture, CDD...)

LS 09/12	Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2026 Le Parlement a adopté en seconde lecture le PLFSS 2026 qui maintient l'augmentation de la contribution patronale applicable aux indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite. Cette mesure vise à dissuader ces formes de rupture pour préserver l'emploi des seniors et alourdit le coût pour les entreprises.
LS 11/12	Péodicité de la visite médicale (FPT) <i>Décret n° 2025-1193 du 8 décembre 2025</i> Ce décret modifie la réglementation concernant la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT). C'est un changement notable dans le suivi de la santé au travail et des obligations de l'employeur public.

EMPLOI / ECONOMIE

LS 09/12	Pouvoir d'achat et aides sociales <i>LOI n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025</i> Bien que principalement budgétaire, cette loi confirme des crédits qui impactent directement les bénéficiaires sociaux en prévoyant le versement en décembre de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de la Prime d'Activité.
LS 09/12	Assurance chômage seniors <i>PLFSS 2026</i> Le texte adopté par l'Assemblée nationale prévoit de maintenir certaines mesures d'incitation au retour à l'emploi des salariés expérimentés, notamment l'allongement de la durée d'indemnisation en cas de formation pour les demandeurs d'emploi d'au moins 55 ans.
LS 09/12	Préparation du Budget 2026 <i>Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026</i> Le dossier législatif du Projet de Loi de Finances pour 2026 est mis en ligne. Bien que ce ne soit pas une loi encore adoptée, c'est l'un des textes financiers majeurs en cours de discussion et de préparation pour l'année à venir.

FORMATION

LS 09/12	Financement de l'apprentissage (OPCO) <i>Décret n° 2025-1174 du 8 décembre 2025</i> Ce décret fixe les nouvelles procédures de détermination des niveaux de prise en charge financière des contrats d'apprentissage. Il prévoit notamment une prise en charge annuelle de 300 € pour la communication par apprenti, modifiant la gestion des coûts par les OPCO et les entreprises.
LS 09/12	Exemption de minoration Une communication fait suite à la réforme du 1er juillet 2025 : les formations à distance pour certaines certifications spécifiques sont désormais exemptées de la minoration de prise en charge par l'OPCO, ce qui est un point à relever pour la gestion de la formation à distance en entreprise.

PROTECTION SOCIALE

LS 09/12	Simplification des arrêts de travail <i>PLFSS 2026</i> Le texte voté prévoit l'interdiction de renouveler par téléconsultation tout arrêt de travail et maintient la révision des règles d'indemnisation, bien que le Parlement ait supprimé la limitation à 30 jours du premier arrêt de travail votée antérieurement.
-------------	--

LS 09/12	Lutte contre la fraude <i>PLFSS 2026</i> Des dispositions visant à renforcer la lutte contre la fraude sociale sont incluses dans le texte, avec des mesures de contrôle accru et des moyens supplémentaires pour les organismes sociaux.
-------------	--

RELATIONS SOCIALES (Droit syndical, IRP, Conventions et accords)

LS 11/12	<p>Prévoyance agents publics <i>Proposition de loi du groupe SOC - Examen en AN le 11 déc. 2025</i></p> <p>L'Assemblée nationale examine une proposition de loi visant à renforcer la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux. Le texte prévoit l'exclusion des contrats individuels labellisés en prévoyance au profit de contrats collectifs obligatoires, et une participation minimale de l'employeur territorial de 50 %.</p>
SANTÉ AU TRAVAIL	
LS 11/12	<p>Révision des visites médicales <i>Décret n° 2025-1193 du 8 décembre 2025</i></p> <p>En complément de l'information dans la rubrique Conditions de Travail, notez que ce décret modifie la fréquence de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la FPT. Ce type de décret est un point d'actualité essentiel pour la fonction des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPSTI).</p>